



UFR des sciences médicales

**DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE
FORMATION COMPLEMENTAIRE EN
GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE
POUR LES MEDECINS GENERALISTES**

3^e Cycle

Il est créé à l'Université de Bordeaux, en collaboration avec les Universités Aix-Marseille, Angers, Amiens-Caen-Rouen, Dijon-Besançon, Clermont II, Limoges, Lyon-Saint-Etienne, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Poitiers-Tours, Reims, Rennes et Toulouse à compter de l'année universitaire 2009-2010, un Diplôme Interuniversitaire de Gynécologie-obstétrique pour les médecins généralistes.

Son intitulé est modifié à compter de l'année universitaire 2019-2020 pour devenir « **formation complémentaire en gynécologie-obstétrique pour les médecins généralistes** ».

1 - Objectifs de la formation

Cette formation a pour but de former les médecins généralistes aux diagnostics et traitements en gynécologie et obstétrique.

2 - Responsables

Professeur Jacques HOROVITZ

jacques.horovitz@u-bordeaux.fr

Docteur Clémence HOUSSIN

clemence.houssin@chu-bordeaux.fr

Professeur Loïc SENTILHES

Secrétariat du Professeur SENTILHES : 05 56 79 55 79

loic.sentilhes@chu-bordeaux.fr

Maternité – Pôle Aliénor d'Aquitaine

Centre Hospitalier Pellegrin

Place Amélie Raba Léon

33076 Bordeaux Cedex

05 56 79 55 52

3 - Organisation de la formation :

- **3-1 Capacité d'accueil :**

Le nombre minimum d'étudiants est fixé à **18** et le maximum à **35**.

- **3-2 Durée de la formation :**

La durée de la formation est d'une année universitaire mais peut être répartie sur deux années consécutives, et a lieu tous les ans.

- **3-3 Enseignement théorique :**

Le volume horaire de l'enseignement théorique est de **64h de cours théoriques** + 3h d'ED facultatifs.

L'enseignement est réparti en 3 sessions de 3 jours de novembre à mars.

Les cours se déroulent dans la salle de réunion au sous-sol de la Maternité Aliénor d'Aquitaine du Centre Hospitalier Pellegrin.

Les thèmes suivants seront développés :

- suivi de grossesse normale, suites de couches, allaitement
- principales pathologies de la grossesse : diabète gestationnel, HTA, menace d'accouchement prématuré, RCIU, infections, pathologies endocriniennes...
- dépistage de la trisomie 21
- suivi gynécologique, dépistage, prévention ; contraception ; ménopause
- pathologies gynécologiques et cancéreuses : endométriose, fibrome utérin, prolapsus, cancer du sein, cancer de l'endomètre, kystes ovariens, ...
- prise en charge d'un couple infertile et préservation de la fertilité
- adolescence : suivi gynécologique et suivi de grossesse
- vulnérabilité et maltraitance

La présence en cours est obligatoire.

- **3-4 Stages* :**

Les stages pratiques consistent en assistance à des consultations spécialisées (**au moins 40 vacations**) de gynécologie et d'obstétrique ou activité équivalente en PMI, en clinique, au CHU, aux urgences ou salles de naissance, auprès des praticiens libéraux, dans les dispensaires ou autres terrains de stages, etc...

La présence à des consultations pourra être remplacée par une participation clinique équivalente sous forme de gardes ou d'astreintes.

Le consentement des patients est toujours demandé lors du stage pratique en cas de gestes cliniques de l'étudiant.

Une feuille de validation de stage ainsi qu'une attestation écrite du maître de stage seront à remettre à la fin de l'année universitaire.

* *Les stages donnent lieu à convention.*

4 - Conditions d'inscriptions

Conditions de titres :

- Les internes inscrits au DES de médecine générale,
- Les internes inscrits à un DES de spécialités autres que gynécologie-obstétrique ou gynécologie médicale,
- Les Docteurs en médecine titulaires d'un diplôme de Médecine Générale Français ou de l'Union Européenne ou hors Union Européenne, inscrits au Conseil de l'Ordre en France.

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

5 - Coût de la formation

En formation initiale : 350€ / an

En formation continue :

- En reprise d'études non financée : **700€ /an**
- En reprise d'études financée : **1 100€ /an**

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

6 - Contrôle des connaissances et conditions de validation :

- **6-1 : Nombre de sessions :**

Il est organisé 1 session d'examen.

- **6-2 : Nature des épreuves :**

Un examen écrit national, relevant du jury national, d'une durée de 3 h et noté sur 20, portant sur 6 cas cliniques.

Les examens se déroulent dans les locaux de l'université de Bordeaux, sur le site de Carreire. La présence en cours est obligatoire.

Le jury national est composé de représentants de toutes les universités cocontractantes ; le jury régional est composé de responsables du diplôme pour l'Université de Bordeaux.

- **6-3 : Validation :**

Pour être déclarés admis, les candidats doivent obtenir une note supérieure ou égale à la moyenne à l'épreuve écrite.

Ils doivent avoir réalisé et validé un stage pratique d'environ 40 vacations pendant leur année universitaire.

- **6-4 : Dispositions prévues en cas d'échec :**

Le redoublement est autorisé.

La durée du bénéfice de l'écrit est d'un an à la condition de prendre une réinscription administrative pour valider les stages.

7 - Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- Par voie postale après une demande écrite
- En main propre sur présentation d'une pièce d'identité

Création :
Conseil UFR II du 04/06/2009 C.E.V.U. du 08/07/2009 C.A. du 09/07/2009
Modification :
Modifications : Conseil UFR Sciences Médicales du 21/02/2011 C.E.V.U. du 10/03/2011 Conseil UFR Sciences Médicales du 17/09/2013 C.E.V.U. du 03/10/2013 Conseil UFR Sciences Médicales du 04/06/2014 Conseil du Collège Sciences de la santé du 01/07/2014 Conseil UFR Sciences Médicales du 09/05/2017 Conseil du Collège Sciences de la santé du 06/06/2017
Changement d'intitulé et modifications : Conseil UFR Sciences Médicales du 13/05/2019 Conseil du Collège Sciences de la santé du 28/06/2019
Départ d'un responsable, augmentation du coût de la formation en FC et modifications : Conseil UFR Sciences Médicales du 29/11/2021 Conseil du Collège Sciences de la santé du 01/12/2021 (Version 7)
Mise à jour (précisions sur l'enseignement théorique) : 17/06/2024 (Version 7-1)